

EXTRAIT
du registre des délibérations du
Conseil Municipal de FONTRABIOUSE

Séance du 18 juillet 2019

Membres en exercice : 10

Membres ayant pris part à la délibération : 10

Objet : Délibération de soutien au service public et à la non fermeture de la Trésorerie de Mont-Louis

Date de convocation : 8 juillet 2019

Présents : BATAILLE Pierre, DEVILLIEZ Fabienne, COURTRES Jacqueline, CREGO Jean, VIEUJOT Frédérique, MESTRE Edith, GRESSE Bruno, AUZOLAT Robert, CASTELLO Damien a donné pouvoir à BATAILLE Pierre
MARCUELLO Pauline a donné pouvoir à AUZOLAT Robert

Secrétaire de séance : DEVILLIEZ Fabienne

Les Conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du syndicat national Solidaires Finances Publiques concernant le projet de cartographie de la présence des services de la Direction Générales des Finances Publiques sur notre territoire.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics.

Cette démarche s'appuie sur une vision pluriannuelle des suppressions d'emplois à la DGFIP, la montée en puissance du numérique. Elle a été baptisée « géographie revisitée ». Elle se traduit par :

- des suppressions de trésoreries de proximité, qui seraient renommées « services de gestion comptable »,
- la mise en place de conseillers comptables,
- la réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière, (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple),
- des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires.

Le gouvernement promeut les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « maisons France service » et de formes d'accueil itinérants. Ceux-ci sont censés permettre à la population d'être renseignée « au bon moment », c'est-à-dire ponctuellement et non de manière pérenne. Le gouvernement aurait pu privilégier la mise en place de « maisons France services » là où le service public avait été supprimé de longue date. Mais il a choisi de refondre le réseau territorial de la DGFIP alors que les besoins de la population et des élus locaux sont importants et le demeureront à l'avenir.



En effet, la « géographie revisitée » se traduira par un très fort repli de la DGFIP. En particulier, pour les communes où des services de la DGFIP étaient implantés (trésoreries, SIP, SIE, etc) et seraient remplacés par une « maison France service », la perte serait importante. Cette perte concerne tout à la fois le service public et l'économie locale.

En effet, la plupart des agents des finances publiques n'y travailleront plus, ce qui signifie que pour certaines démarches, nos concitoyens devront effectuer des trajets plus longs ou devront se débrouiller par eux-mêmes avec internet.

La fermeture de la trésorerie pénalisera d'abord la population. Les conséquences évidentes de la fermeture de la trésorerie/du SIP, etc seront des difficultés supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches. Le suivi de dossiers à distance est difficile, les déplacements seront plus longs et moins économiques, l'attente sera d'autant plus importante que les usagers d'autres communes se rendront dans les services qui seront maintenus en nombre restreint...

En outre, il faut rappeler l'importance d'une trésorerie pour les collectivités dans l'aide et le soutien apportés au quotidien notamment lors de l'établissement par le comptable public des budgets communaux ou encore pour le paiement des salaires des employés territoriaux.

Le repli du service public est d'autant plus inquiétant que pour les populations, sa présence est la garantie d'une accessibilité et d'un traitement équitable en prenant notamment en considération les besoins de la population locale.

Le Conseil municipal de la commune de Fontrabieuse demande au gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.

En conséquence, il demande que la trésorerie de Mont-Louis soit maintenue, pérennisée et renforcée afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions.

Le Maire,

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,

ADOPTE la délibération présentée par son Maire

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire
Pierre BATAILLE

